



Crésus Salaires



10.6 - Changer la comptabilité liée à Crésus Salaires

2/5



10.6 - Changer la comptabilité liée à Crésus Salaires

Si vous souhaitez changer le fichier Crésus Comptabilité lié à votre fichier de salaires, il existe deux procédés (selon que vous travaillez avec ou sans Crésus Synchro).

Changer de comptabilité avec Crésus Synchro

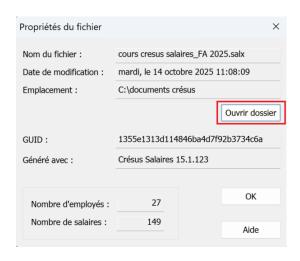
Si vos fichier de comptabilité et de salaires sont attachés à un même mandat Synchro, le changement de comptabilité se fait de la manière suivante :

- détachez le fichier de salaires du mandat Synchro lié à votre actuelle comptabilité (Fichier > Crésus Synchro > Détacher du mandat);
- <u>créez un nouveau mandat Synchro</u> depuis votre nouvelle comptabilité (
 Fichier > Crésus Synchro > Attacher à un mandat > etc.);
- <u>attacher votre fichier de salaires à ce nouveau mandat</u> (depuis le fichier en question : *Fichier > Crésus Synchro > Attacher à un mandat >* etc.).

Changer de comptabilité depuis Crésus Salaires sans Crésus Synchro

Si votre fichier de salaires n'est pas attaché à un mandat Synchro et que vous souhaitez changer sa comptabilité cible, procédez de la manière suivante :

 Ouvrez le dossier où se trouve le fichier de salaires concerné (Fichier > Propriétés > Ouvrir dossier) :

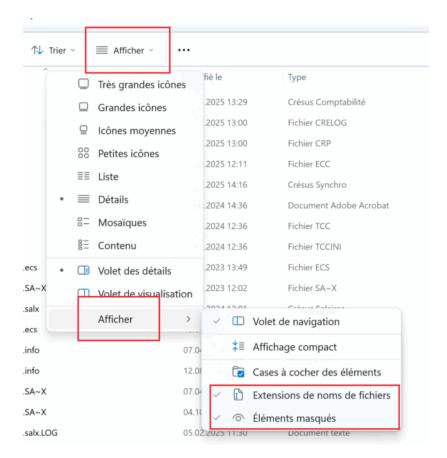


• Dans votre explorateur de fichiers, affichez provisoirement les éléments

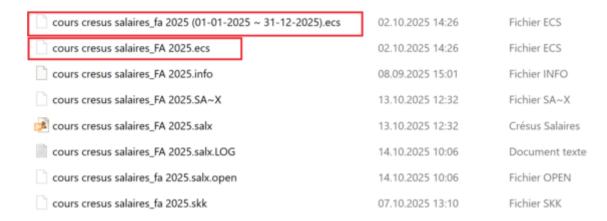
3/5 © 2025 - EPSITEC



masqués et les extensions :



 Supprimez tous les fichiers .ecs ayant le même nom que le fichier de salaires concerné :

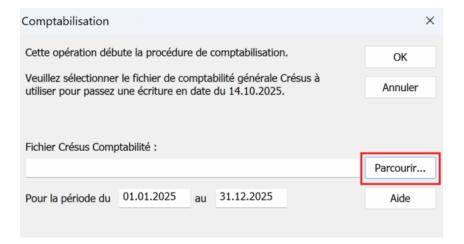


Lors de votre prochaine comptabilisation depuis votre fichier de salaires,
 Crésus vous demandera de sélectionner le nouveau fichier de comptabilité
 cible (comme pour une première comptabilisation) :

4/5

© 2025 - EPSITEC





© 2025 - EPSITEC

5/5